

AIDE A LA LICENCE 2020 – 2021

FORMULAIRE DE DEMANDE DE COUPON

1. A qui s'adresse cette aide?

Aux enfants lillois âgés de 2 à 11 ans, scolarisés en maternelle ou élémentaire et qui souhaitent s'inscrire dans une association sportive lilloise affiliée à l'Office Municipal des Sports.

Elle ne sera accordée qu'une fois par saison sportive et par enfant et sera plafonnée au coût total payé par la famille pour l'inscription de l'enfant.

Ex. : L'inscription dans le club est de 50 €. Si la famille a le droit à un coupon de 60 €, l'aide de la Ville sera de 50 €.

2. Comment est calculée cette aide ?

En fonction du quotient familial. Ces derniers ont été regroupés en 4 tranches selon la répartition suivante :

| Niveau d'aide | Numéro de tranche | Quotient Familial | Montant de l'aide |
|------------------|-------------------|------------------------|----------------------|
| N° 1 | De QF 1 à QF 4 | De 0 à 524 | 80 € |
| N° 2 | De QF 5 à QF 7 | De 525 à 709 | 60 € |
| N° 3 | De QF 8 à QF 10 | De 710 à 1249 | 30 € |
| N° 4 | De QF 11 à QF 15 | De 1250 à 3000 et plus | 10 € |

3. Procédure de remise des coupons :

Vous devez compléter le formulaire ci-après avec les informations nécessaires à l'instruction de votre demande.

Le document doit être renvoyé :

- par mail à l'adresse : <u>aidelicence.sports@mairie-lille.fr</u>
- par courrier à l'adresse : Direction des Sports Ville de Lille 4, rue Jean Perrin
 59 000 Lille
- en déposant votre dossier dans une boîte aux lettres dédiée à la Direction des Sports

Afin de vérifier les critères de délivrance des coupons, deux possibilités s'offrent à vous :

- Vous disposez d'un compte actif sur l'Espace Famille de la Ville de Lille et votre Dossier Familial Unique est à jour, merci de nous communiquer votre Code Famille
- Vous ne disposez pas d'un compte actif sur l'Espace Famille de la Ville de Lille, merci de nous transmettre avec votre demande les documents suivants :
 - > un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
 - une attestation de la Caisse d'Allocations Familiales qui indique votre quotient familial
 - une copie de votre livret de famille qui mentionne les enfants concernés par la demande.

Les services de la Ville instruisent la demande et vous envoient le ou les coupons par mail ou par courrier.

L'usager est informé que les données personnelles qu'il communique par l'intermédiaire de ce document sont transmises aux agents de la Ville de Lille compétents pour les traiter. En aucune manière, ces données ne pourraient être utilisées à d'autres fins. L'utilisateur est aussi informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition portant sur les données le concernant. Les agents de la Ville sont tenus de respecter les dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dont la violation est passible de sanctions pénales. Ils doivent notamment s'abstenir, s'agissant des informations nominatives auxquelles ils accèdent, de toute collecte, de toute utilisation détournée et, d'une manière générale, de tout acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes.

| Formulaire de demande : | | | | |
|--|---------------------|--|--|--|
| PARENTS: | | | | |
| Prénom : | Nom: | | | |
| Adresse : | | | | |
| Code Postal : | Ville: | | | |
| Quartier : | | | | |
| Téléphone : | Mail: | | | |
| Si vous disposez d'un compte actif sur l'Espace Famille, indiquez votre code Famille : | | | | |
| Je souhaite recevoir le ou les coupons : | | | | |
| Par mail | | | | |
| Par courrier | | | | |
| Enfant n° 1: | | | | |
| Prénom : | Nom: | | | |
| Sexe : | Date de naissance : | | | |
| Nom du club souhaité : | | | | |
| | | | | |
| Enfant n° 2: | | | | |
| Prénom : | Nom: | | | |
| Sexe : | Date de naissance : | | | |
| Nom du club souhaité : | | | | |
| Enfant n° 3 : | | | | |
| Prénom : | Nom: | | | |
| Sexe : | Date de naissance : | | | |
| Nom du club souhaité : | | | | |

L'usager est informé que les données personnelles qu'il communique par l'intermédiaire de ce document sont transmises aux agents de la Ville de Lille compétents pour les traiter. En aucune manière, ces données ne pourraient être utilisées à d'autres fins. L'utilisateur est aussi informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition portant sur les données le concernant. Les agents de la Ville sont tenus de respecter les dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dont la violation est passible de sanctions pénales. Ils doivent notamment s'abstenir, s'agissant des informations nominatives auxquelles ils accèdent, de toute collecte, de toute utilisation détournée et, d'une manière générale, de tout acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes.